



Conservatoire
du littoral



DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES



PARC MARITIME
DÉPARTEMENTAL
ESTÉREL
THÉOULE

© Département06 - A. Vasseur - C. Serre - GIS Posidonie E. Rouanet - S. Ruitton - Ne pas jeter sur la voie publique



Un site d'exception...

Premier Parc maritime du département, ce site de 353 ha, attribué au Conservatoire du littoral et implanté au droit de la commune de Théoule-sur-Mer, assure une continuité en mer des parcs naturels départementaux de l'Estérel et de la Pointe de l'Aiguille.

Il bénéficie d'une cogestion associant au Département en charge de la coordination des actions, l'Agglomération Cannes Lérins et la commune de Théoule-sur-Mer, en lien avec les services de l'Etat et la Prud'homie de pêche de Cannes.

Ces partenaires se mobilisent pour assurer un développement équilibré et durable des activités socio-économiques et favoriser l'accueil du public et la sensibilisation à l'environnement marin, tout en garantissant la conservation et la préservation des habitats et de la biodiversité.

DÉPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

AGGLOMÉRATION
CANNES LÉRINS

CONSERVATOIRE
DU LITTORAL

COMMUNE
DE THÉOULE-SUR-MER

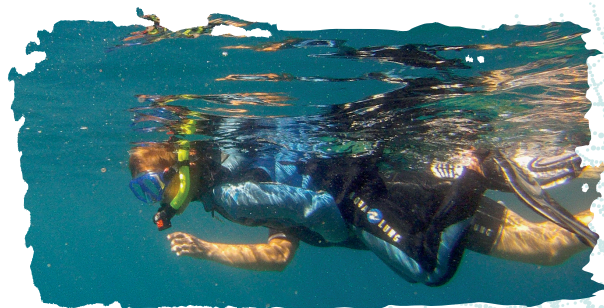
UNE GESTION
PARTENARIALE
ET CONCERTÉE,
INDISPENSABLE
À LA RÉUSSITE
DE CE PROJET

Découverte des petits fonds côtiers...

Le sentier sous-marin de la Pointe de l'Aiguille, créé en 2006 par le Département des Alpes-Maritimes en partenariat avec la commune de Théoule-sur-Mer, est accessible à tous de mi-juin à mi-septembre.

Il permet l'observation de la faune et de la flore des petits fonds, individuellement grâce à des plaquettes pédagogiques immergeables disponibles à l'Office de tourisme ou dans le cadre de randonnées aquatiques accompagnées après inscription sur le site animation nature du Département.

<https://reservations-parcsnaturels.departement06.fr/>



Pratiques responsables

PLAISANCIERS

- privilégiez le mouillage sur les zones sableuses et relevez l'ancre à l'aplomb du bateau sans tension horizontale : pour vous aider, téléchargez l'application gratuite « DONIA » (www.donia.fr) sur votre smartphone afin de visualiser la nature des fonds en temps réel.
- respectez le travail des pêcheurs professionnels. Naviguez à l'écart des engins de pêche signalés par des balises d'une couleur spécifique et des bateaux en état de pêche.

PÊCHE DE LOISIR

- respectez les quantités et les tailles minimales de capture.
 - la pêche des oursins est interdite du 16 avril au 31 octobre.
 - l'exercice de la pêche sous-marine est interdite sur l'ensemble du littoral des Alpes-Maritimes du 1^{er} novembre au 1^{er} mars de chaque année sauf les samedis et dimanches.
- Pour plus d'information, rendez-vous sur le site de la Direction Interrégionale de la Mer Méditerranée (www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr)

PRÉSERVER LE MILIEU

- ne jetez pas vos déchets en mer. Triez vos déchets et une fois à terre, jetez les dans les poubelles prévues à cet effet.

Pour plus d'informations

www.conservatoire-du-littoral.fr
www.departement06.fr
www.cannespaysdelerins.fr
www.ville-theoulesurmer.fr

Des paysages sous-marins d'une grande diversité...

Le littoral marin présente une mosaïque d'habitats propice à une importante biodiversité : petits fonds de roches et de galets, bancs de sable, herbiers de posidonie, roches coralligènes.

Des habitats fragiles à préserver...

LA POSIDONIE - ESPÈCE PROTÉGÉE

La posidonie n'est pas une algue mais une plante à fleur qui se rencontre depuis la surface jusqu'à 40 m de profondeur. Elle constitue de véritables « forêts sous-marines » appelées herbiers de posidonies, qui libèrent chaque jour près de 14 litres d'oxygène par mètre carré.

Ces herbiers constituent une source de nourriture, un abri, une frayère et une nurserie pour plus de 400 espèces de végétaux et plusieurs milliers d'espèces animales.

L'herbier édifie au cours du temps un enchevêtrement de rhizomes et de racines colmatés par des sédiments formant la « matre », contribuant ainsi à la stabilisation des fonds ainsi qu'à la protection des côtes et des plages contre l'érosion.



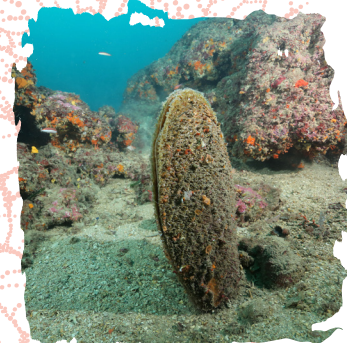
CRÉNILABRE CENDRÉ EN PÉRIODE DE REPRODUCTION



SÈCHE DANS HERBIER DE POSIDONIE



GORGONE POURPRE



GRANDE NACRE (ESPÈCE PROTÉGÉE)

LE CORALLIGÈNE

Le coralligène provient de l'accumulation d'algues calcaires formant une structure hétérogène permettant l'installation de nombreux organismes. C'est un véritable paysage coloré, où l'on recense près de 1700 espèces végétales et animales, dont les gorgones et les coraux.

Il constitue, aussi, un abri et une source de nourriture pour de nombreux poissons.

Nécessitant un éclaircissement modéré, le coralligène se développe préférentiellement en profondeur, sous forme de roches ou de tombants.

Des amarrages pour la plongée sous-marine...

Afin de limiter les dégradations liées aux ancrages répétés sur les habitats sensibles (herbiers de posidonies, coralligène) le Département des Alpes-Maritimes a aménagé deux mouillages écologiques réservés aux clubs de plongée, dans le cadre du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI).

